



Collège Sainte-Thérèse
7 quai Boissy d'anglas
78 380 Bougival
01 30 78 16 80

ACCUEIL D'ELEVES « DYS » 2019-2020

Fidèle à sa tradition d'accueil de jeunes « dys », le collège Sainte-Thérèse poursuit cette année son action en leur faveur avec un cycle classique de 6^{ème}/5^{ème} en 2 ans avec intégration à la scolarité classique et mise en place de conditions particulières :

- un groupe spécifique de quelques élèves bénéficie d'une heure supplémentaire de français en 6[°] et en 5[°]. Le faible effectif de ce groupe leur permet, grâce à un suivi rapproché et personnalisé, de reprendre confiance en eux-mêmes et en leurs capacités et de reprendre les notions vues en classe entière tout en bénéficiant d'un rythme adapté.
- la mise en place de processus de contournement du handicap avec l'aide d'enseignants sensibilisés aux difficultés liées aux troubles spécifiques du langage ou des apprentissages, ayant la capacité d'adapter leur pédagogie.
- pour certains élèves, l'utilisation réfléchie et dosée d'un ordinateur portable avec correcteur orthographique ou/et logiciel de reconnaissance vocale.
- une organisation leur permettant de participer pleinement aux activités de l'ensemble des élèves de 6[°] et 5[°], et ce, dans tous les domaines, comme tous les autres collégiens.
- la mise en œuvre du socle commun des connaissances et des compétences qui permettra d'utiliser des outils pédagogiques adaptés à leur « différence ».

L'objectif est de permettre à ces élèves de rejoindre une quatrième traditionnelle en utilisant de manière autonome une méthodologie et éventuellement une aide technique adaptée.

Cette proposition s'adresse donc à des élèves dont le profil est spécifique :

Elèves dyslexiques ou dyspraxiques issus d'un CM2, disposant de capacités cognitives permettant une bonne intégration des connaissances et compétences dispensées au collège. Ces élèves devront faire l'objet d'un suivi orthophonique régulier, certains bénéficiant déjà d'un Plan Personnalisé de Scolarisation en primaire.

Un dossier dont les pièces sont détaillées ci-dessous sera constitué par les familles puis étudié par une commission comportant pédagogues et professionnels de santé spécialistes des troubles spécifiques du langage ou des apprentissages afin d'assurer une bonne cohérence entre le profil de l'élève et la pédagogie proposée.

La nécessité de mettre en œuvre des outils informatiques sera discutée au sein de cette commission et avec les spécialistes déjà en charge de l'enfant.

Ces élèves pourront éventuellement bénéficier d'un PAP ou PPS qui permettra de formaliser les adaptations et de personnaliser leur cursus dans le but de mettre en œuvre au mieux leurs capacités cognitives.

Pièces complémentaires à joindre impérativement au dossier administratif commun à toutes les demandes d'inscription dans l'établissement :

- Un bilan orthophonique récent.
- Tout bilan complémentaire (psychologique, neurologique, médical...).
- Test psychométrique (Wisc), avec leur grille de résultats.
- Toutes informations utiles à la prise en charge de l'enfant.